

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-11-133**  
 OBJET : **CONVENTION PROJET TUTORAT PORTANT SUR LA GESTION DU  
CIMETIERE - UNIVERSITE D'ANGERS**  
 Nomenclature : **8.4.4**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 24

**Pouvoirs** : 4

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2018 11 133 -  
Annexe Convention projet  
tuteuré LPAP.pdf

Le dix-neuf novembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Michel RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Le membres absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Claude SALAU

Une gestion différenciée des aménagements de la partie ancienne du cimetière nécessite d'être étudiée pour permettre une requalification en lien avec la démarche « zero phyto ».

C'est dans ce cadre qu'un projet tuteuré est envisagé entre la commune et quatre étudiants de l'université d'Angers, en vue de la délivrance du diplôme de licence professionnelle en aménagements paysagers.

Une convention, signée par la commune et l'université d'Angers, définit les modalités du projet tuteuré.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- D'AUTORISER le maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, et les pièces afférentes.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 novembre 2018  
Le Maire, Alain ROYER.

